

Au 1^{er} avril 2016, les prestations familiales et sociales versées par les Caf sont revalorisées de 0,1 %

Les prestations familiales

La Base mensuelle des allocations familiales (Bmaf) sert à calculer la plupart des prestations familiales (Allocations familiales, Allocation de rentrée scolaire, Paje, ...). La Bmaf est revalorisée de 0,1%. Elle passe de 406,21€ à 406,62€.

Par ailleurs, le taux du complément familial majoré et de l'Allocation de soutien familial est revalorisé :

- le taux du Cf majoré est au 1^{er} avril de 54,16% de la Bmaf en métropole, de 30,93% dans les Dom ;
- le taux de l'Asf est de 34,50% pour le taux plein et de 25,89% pour le taux partiel.

Retrouvez tous les montants dans le fichier joint.

Revalorisation du montant de l'Allocation Adulte Handicapé (Aah) : À compter du 1^{er} avril, le montant mensuel maximum est porté de 807,65€ à 808,46€.

Revenu de solidarité active (Rsa) : Au 1^{er} avril 2016, le montant forfaitaire mensuel du Rsa est de 524,68€ pour une personne seule en métropole et dans les Dom (hors Mayotte) contre 524,16€ précédemment.

Ce montant est majoré pour être porté à 673,75€ (contre 673,08€ précédemment) pour une personne seule bénéficiant de la majoration pour isolement auquel s'ajoute un supplément de 224,58€ par enfant (contre 224,36€ précédemment).

Pour Mayotte, ce montant forfaitaire est porté de 262,08€ à 262,34€. Ce montant est de :

- 131,17€ pour le conjoint ou le premier enfant (contre 131,04€ précédemment) ;
- 78,70€ pour chaque enfant à charge jusqu'au troisième (contre 78,62€ précédemment) ;
- 26,23€ pour chaque enfant à charge à partir du quatrième (contre 26,21€ précédemment).

Prime d'activité : A compter du 1^{er} avril, le montant forfaitaire mensuel de la Prime d'activité passe de 524,16€ à 524,68€ pour une personne seule en métropole et dans les Dom (hors Mayotte).

Ce montant est applicable aux primes calculées pour déterminer le montant dû pour avril 2016.



Contact presse

Coralie Beylot
coralie.beylot@
cnaf.fr
01 45 65 68 84